

4G et TNT : ce qu'il faut savoir

Les opérateurs de téléphonie mobile déploient progressivement leurs services de 4^e génération (4G) sur l'ensemble du territoire français.

Dans certains cas, l'arrivée de la 4G peut affecter la réception des chaînes de télévision, lorsqu'elles sont captées par une antenne râteau.

Pour y remédier, un dispositif d'assistance et d'intervention a été mis en place auprès des téléspectateurs.



Le rôle de l'ANFR dans la protection de la réception TV

L'Agence nationale des fréquences (ANFR) est un **établissement public** rattaché au ministère de l'Économie, du Redressement productif et du Numérique.

Elle est **chargée par la loi**, conjointement avec le Conseil supérieur de l'audiovisuel, **de la protection de la réception de la TNT** reçue par voie hertzienne terrestre, c'est-à-dire par l'antenne râteau installée sur le toit.

➤ QUAND L'ANTENNISTE INTERVIENT-IL ?

Les difficultés de réception peuvent être liées à des installations domestiques défectueuses. Celles-ci relèvent de la responsabilité du téléspectateur en habitat individuel, du gestionnaire d'immeuble en habitat collectif. Ils doivent donc faire appel à un antenniste pour une remise à niveau des équipements.



➤ QUAND L'ANFR INTERVIENT-ELLE ?

L'Agence apporte son expertise technique lorsque les problèmes ont une cause extérieure à l'installation individuelle ou collective. C'est par exemple le cas pour :

- des dysfonctionnements de l'émetteur qui diffuse les signaux TNT ;
- des évolutions de la diffusion engendrant des modifications de la couverture TNT ;
- des brouillages causés par d'autres services utilisant également des fréquences.

Actuellement, la 4G se déploie dans votre commune sur des fréquences qui peuvent, dans certains cas, altérer la bonne réception de la TNT.



**POUR CONTACTER L'ANFR
ET ÊTRE INFORMÉ
DES ACTIONS MENÉES :**

APPELEZ LE 0 970 818 818

du lundi au vendredi, de 8h à 19h, prix d'un appel local

Des informations sur www.recevoirlatnt.fr

La 4G peut perturber ponctuellement la réception de la TNT

➤ POURQUOI L'ARRIVÉE DE LA 4G PEUT-ELLE PERTURBER LA TNT ?

La 4G utilise plusieurs bandes de fréquences, dont l'une est très proche de celle de la TNT. Cela peut provoquer des perturbations dans la réception des chaînes de télévision. Vous n'êtes potentiellement concernés que si vous recevez la télévision par une antenne râteau. La 4G n'a pas de conséquence sur la réception par ADSL, satellite, câble ou fibre optique*.

➤ QUE FAIRE EN CAS DE PERTURBATIONS ?

Un dispositif d'assistance et d'intervention a été mis en place par l'ANFR et les opérateurs mobiles vers les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par une antenne râteau :



CAS N°1

VOUS RÉSIDEZ EN HABITAT COLLECTIF

Signalez vos perturbations TNT à votre syndic ou gestionnaire d'immeuble, qui appellera le numéro :

CAS N°2

VOUS RÉSIDEZ EN HABITAT INDIVIDUEL, appelez le numéro :



0 970 818 818

(appel non surtaxé, coût d'un appel local)



Un diagnostic réalisé par des téléopérateurs permet de confirmer ou non que les mises en service 4G sont à l'origine du brouillage.

En cas de **brouillage avéré par la mise en service d'un site 4G**, vous (ou votre syndic en habitat collectif) êtes rappelé **dans les jours** qui suivent votre appel pour programmer l'intervention d'un antenniste.

Des solutions simples pour remédier aux perturbations causées par la 4G ont été identifiées. Elles sont financées par les opérateurs mobiles.

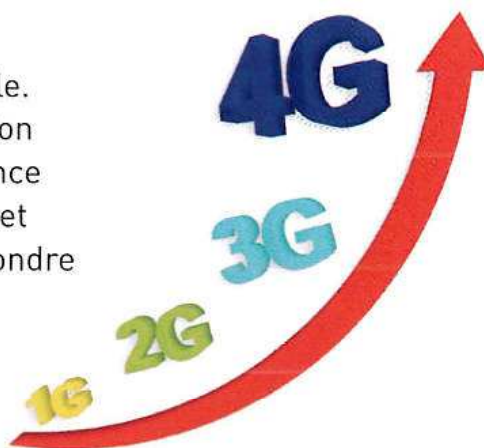
Vous bénéficiez donc d'une intervention gratuite en appelant le 0 970 818 818.

*En cas de mauvaise réception par internet (ADSL), le câble, le satellite ou la fibre optique, contactez directement votre opérateur.

Qu'apporte la 4G au réseau de téléphonie mobile ?

➤ QU'EST-CE QUE LA 4G ?

La 4G est la quatrième génération de réseau mobile. Elle correspond à une nouvelle vague de progression technologique après la 1G, mise en service en France en 1986, la 2G en 1992, et la 3G en 2004. Elle permet une augmentation importante des débits pour répondre aux besoins croissants du grand public et des entreprises, en offrant notamment un accès rapide à internet depuis un mobile.



➤ POUR QUELS USAGES ?

L'augmentation croissante du nombre d'utilisateurs de l'internet mobile (27 millions au 4^e trimestre 2013, en progression de 3,4 millions sur un an*) se traduit par une multiplication par deux du trafic sur les réseaux mobiles d'une année sur l'autre et menace de saturer les réseaux actuels. La 4G permet de faire face à cette croissance.



Elle offre également des téléchargements ultra-rapides, une navigation Internet plus fluide et sans aucun délai, ainsi que de nombreux nouveaux services. Pour les professionnels, le très haut débit mobile favorise le transfert de fichiers très volumineux en situation de mobilité et permet d'accéder à des applications informatiques hébergées sur des serveurs (applications cloud...).

**Source : Médiamétrie*